

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE**

**L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ,**

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

**À LA 24<sup>E</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DE**

**L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'ÉVALUATION D'IMPACTS**

**HÔTEL SHERATON VANCOUVER WALL CENTRE**

**VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)**

**LUNDI 26 AVRIL 2004 (À CONFIRMER)**

**(LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI)**

Version : 15 avril 2004

Bonjour, mesdames et messieurs. Au nom du gouvernement du Canada, je vous souhaite la bienvenue à Vancouver et à la conférence annuelle de l'Association internationale de l'évaluation d'impacts. Je suis ravi de me trouver ici ce matin au nom de l'Honorable David Anderson, ministre de l'Environnement, qui malheureusement est retenu par d'autres obligations. Le ministre Anderson vous présente ses excuses et me prie de vous souhaiter bon travail et bonne conférence.

J'aimerais tout d'abord vous dire à quel point je me réjouis que le gouvernement du Canada appuie la conférence de 2004 en collaboration avec les trois organismes canadiens affiliés à l'AIEI — l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, l'Association de l'Ontario pour l'évaluation d'impacts et l'organisme affilié dans l'ouest et le nord du Canada. D'après ce qu'on me dit, la dernière fois que nous avons été les hôtes de cette importante activité annuelle remonte à une décennie, c'est-à-dire à 1994. C'était à Québec. Je suis enchanté de vous vous accueillir ici cette année.

Le Canada est fier d'accueillir la conférence 2004 de l'AIEI. Nous sommes également fiers de l'éventail de spécialistes qui partageront leurs connaissances et leurs idées avec des délégués du monde entier. Quinze ministères et organismes fédéraux participent à la conférence, ce qui témoigne de la diversité et de l'ampleur extraordinaires de l'appui accordé à l'évaluation d'impacts et au développement durable. Vous avez très probablement eu l'occasion de visiter le stand du Canada pour en apprendre davantage sur les activités de certaines de ces organisations.

Je sais que le ministre est déçu de ne pas pouvoir participer à la conférence parce que d'abord, on ignore qu'il a travaillé comme expert-conseil dans le cadre de l'une des premières évaluations d'impacts environnementaux menée dans cette partie du monde — l'examen du pipeline Alyeska en Alaska au début des années 70. Il connaît d'expérience le concept et les principes sur lesquels repose l'évaluation d'impacts environnementaux. Il a vu le processus évoluer et s'améliorer au cours des 30 dernières années — en fait, en tant que ministre de l'Environnement, il considère qu'il s'agit d'une réalisation importante qui a mené à l'examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et aux modifications qui y ont été apportées récemment. J'approfondirai ce sujet dans quelques minutes.

Le ministre Anderson voulait également être ici parce qu'il est conscient du rôle stratégique que joue l'AIEI en qualité de première autorité mondiale en ce qui a trait aux pratiques exemplaires dans le recours à l'évaluation d'impacts. Cette conférence attire habituellement des décideurs du domaine de l'environnement, des dirigeants de l'industrie et des leaders communautaires, de même que des praticiens professionnels provenant d'environ 75 pays membres de l'AIEI. Le ministre est heureux de souligner que plusieurs groupes autochtones y sont aussi représentés. Les Autochtones du Canada et d'autres pays participent de plus en plus aux projets de développement, qui les touchent de plus en plus. Dans certaines régions du Canada, les Autochtones administrent leur propre régime d'évaluation environnementale. Des modifications récentes apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale reconnaissent l'importance du savoir

traditionnel autochtone et la nécessité d'en tenir compte dans les évaluations environnementales.

Comme vous le savez, le Canada joue depuis longtemps un rôle de premier plan au sein de l'AIEI; nous reconnaissons l'importance de la collaboration et du dialogue à l'échelle internationale dans de nombreux dossiers, dont celui de l'environnement. Plusieurs Canadiens ont reçu le très convoité prix Rose-Hulman de l'AIEI décerné pour l'ensemble de leurs réalisations prestigieuses dans le domaine de l'évaluation environnementale — dont Shirley Conover en 2002. Les autres lauréats canadiens sont le professeur Husain Sadar de l'Université McGill (en 1998), Barry Sadler (en 1996), Robert Goodland (en 1993), le Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales (en 1991), Gordon Beanlands (en 1988) et Thomas Berger (en 1987). L'environnementaliste canadien Maurice Strong a été lauréat du premier Prix mondial en environnement décerné en 2001 et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a reçu le Prix d'excellence dans la catégorie institutionnelle en 1995.

Dans son message figurant dans le programme préliminaire de la conférence, le président de l'AIEI, Richard Morgan, affirme que le Canada est depuis une trentaine d'années l'un des plus ardents partisans de l'évaluation d'impacts et qu'il possède une vaste expérience de ce type d'évaluation relativement aux grands projets de développement industriel et de mise en valeur de ressources. Je suis content que ces propos élogieux émanent d'une autre personne! Je ne peux toutefois pas nier que le Canada est fier de son leadership et de ses réalisations dans le développement et la promotion de méthodes pratiques et novatrices en matière d'évaluation d'impacts.

Bien que l'évaluation d'impacts soit un processus décisionnel relativement nouveau — qui n'existe que depuis une trentaine d'années —, elle a progressé de façon remarquable et fait maintenant partie du processus décisionnel au sein des pouvoirs publics de tous les paliers au Canada, comme dans la plupart des pays et, de plus en plus, au sein des organisations internationales. Par exemple, la Banque mondiale est un chef de file dans le domaine. À mesure que les sciences et les pratiques ont évolué dans le domaine de l'évaluation d'impacts, elles ont été rapidement diffusées dans le monde entier. Le mérite en revient en grande partie à l'AIEI.

Au Canada, nous avons adopté l'évaluation environnementale, car nous reconnaissons qu'elle nous permet de mieux intégrer nos objectifs environnementaux avec nos valeurs économiques, sociales et culturelles — autrement dit, il s'agit d'un outil de planification indispensable pour le développement durable. Compte tenu de la nature de notre économie, qui est fondée sur une base de ressources considérable, la poursuite du développement durable est pour nous un défi quotidien. Il s'agit aussi d'une priorité de notre gouvernement.

En fait, le gouvernement du Canada considère le développement durable comme une

condition préalable à la prospérité future. Nous sommes convaincus qu'une économie vigoureuse et un environnement sain peuvent et doivent coexister — et l'évaluation environnementale constitue à notre avis un mécanisme essentiel pour atteindre cet équilibre.

Nous savons par ailleurs ce qui peut se produire lorsque l'on fait le contraire du développement durable — et que l'on n'évalue pas de façon adéquate les impacts environnementaux d'un projet d'aménagement. Je suis certain que vous connaissez tous des situations dans votre propre pays où une évaluation environnementale aurait pu empêcher un désastre écologique. Ici, au Canada, les étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle-Écosse, nous viennent rapidement à l'esprit. Si ce projet avait fait l'objet d'une évaluation rigoureuse dès le début, nous ne traînerions pas aujourd'hui un « boulet » environnemental qui exige une attention et un investissement considérable de fonds publics.

Dans une perspective strictement commerciale et financière, l'évaluation environnementale est une très bonne chose. En règle générale, elle entraîne des frais représentant moins de 1 p. 100 du coût total d'un projet. Et les avantages environnementaux et socioéconomiques que peut apporter une évaluation dépassent largement son coût. Alors, comme le veut le thème de la conférence « Évaluation d'impacts pour le développement industriel : C'est notre affaire! », nous affirmons avec force que c'est l'affaire de tout le monde, car tout le monde profite d'une évaluation environnementale de qualité qui aide à prendre des décisions éclairées.

L'an dernier, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a aidé les ministères et organismes fédéraux à mener environ 7 000 évaluations environnementales sous le régime de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Depuis l'adoption de cette loi en 1995, plus de 50 000 projets ont été soumis à une évaluation.

Vous pouvez imaginer la portée de cette activité. Quantité de projets évalués sont de faible envergure et, dans certains cas, nous avons élaboré des examens préalables types servant de modèles, qui simplifient le processus d'évaluation pour des projets de nature similaire, par exemple, les projets courants de régénération et d'amélioration de l'habitat du poisson. Par ailleurs, nous avons effectué certaines évaluations très vastes et très complexes, qui ont permis d'obtenir d'excellents résultats tant pour l'environnement que pour l'industrie et les collectivités locales.

L'examen environnemental du projet de la mine de diamants Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest en est un bon exemple. À l'issue de cet examen, on a élaboré un cadre de gestion environnementale pour protéger l'intégrité de l'environnement territorial et la santé de ceux qui en vivent, tout en facilitant une prise de décisions rapide en matière de gestion du développement et des ressources, qui a permis de créer des emplois spécialisés rémunérateurs dans une région du Canada où le taux de chômage atteint un niveau

inacceptable. Cet examen a également donné un aperçu des mesures à prendre pour assurer le bien-être du troupeau de caribous de Bathurst, qui préoccupait au plus haut point toutes les parties intéressées.

L'évaluation environnementale a aussi permis d'améliorer la conception du pont de la Confédération entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick — le plus long pont du monde à enjamber des eaux prises par les glaces une partie de l'année. Cette évaluation a pris en compte le changement climatique. Après avoir réalisé des études scientifiques et des modélisations rigoureuses, on a remanié la conception des piliers et on en a réduit le nombre pour assurer le déroulement normal de la débâcle au printemps. Sans ces changements, la glace aurait probablement été emprisonnée dans le détroit de Northumberland plus longtemps chaque année, ce qui aurait fait baisser la température du littoral au-dessous des moyennes saisonnières et perturbé la saison de croissance des végétaux dans une région où l'agriculture représente une industrie importante. Nous avons mené les études scientifiques nécessaires et pris les bonnes décisions, si bien que le projet dans son ensemble est plus durable.

L'engagement du Canada en faveur du développement durable a été réaffirmé il y a seulement quelques semaines dans le discours du Trône qui, comme vous le savez sans doute, présente le plan d'action social, politique et économique du gouvernement pour l'exercice à venir. Le discours du Trône de cette année — le tout premier de notre nouveau premier ministre, l'honorable Paul Martin — abordait de nombreux éléments importants. Il y était question de renforcer les assises sociales du Canada; de bâtir une économie du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle; de faire en sorte que le Canada projette son influence et sa fierté sur la scène internationale; et de changer le mode de fonctionnement du gouvernement. Mais, qui plus est, il précisait que le gouvernement ferait du développement durable un élément clé de son processus décisionnel.

Le premier ministre Martin est convaincu que le développement durable offre une perspective essentielle permettant d'adopter une nouvelle approche plus cohérente à l'égard des politiques sur le plan des affaires étrangères, de la santé et de l'économie. Il sait que si nous continuons à surexploiter la capacité biologique de la Terre, les générations futures n'auront tout simplement aucune chance de mener une vie convenable. Notre gouvernement considère l'évaluation environnementale non pas comme un obstacle au développement, mais bien comme un catalyseur du développement durable tant au pays qu'ailleurs dans le monde. Les évaluations environnementales ne sont pas mauvaises pour les affaires — c'est notre façon de mieux faire des affaires maintenant que nous ne l'avons fait au cours des 100 dernières années.

Bien sûr, dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada — une fédération variée sur le plan politique et géographique regroupant 10 provinces et 3 territoires —, aucun pouvoir public ne peut à lui seul assumer l'importante responsabilité du développement durable. La gestion environnementale est une responsabilité conjointe. Pour faire en sorte que les

projets de développement soient soumis à un examen approprié avant le début des travaux, nous devons faire preuve de collaboration, de compréhension et de respect.

En plus du processus fédéral prévu par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, chaque gouvernement provincial ou territorial a mis en place son propre régime d'évaluation environnementale. Les gouvernements autochtones du Canada assument aussi de nouvelles responsabilités relativement aux évaluations environnementales sur les terres qui relèvent de leur compétence en vertu d'un accord de revendications territoriales ou d'autonomie gouvernementale. Dans ce contexte faisant intervenir plusieurs pouvoirs publics, lorsque les projets de développement transcendent les frontières ou touchent plus d'un territoire de compétence, les chevauchements et le double emploi sont presque inévitables. Pourtant, nous constatons de plus en plus que toutes les parties veulent conclure des accords de coopération favorisant la coordination des régimes d'évaluation environnementale afin d'éviter le double emploi. Il reste encore du travail à accomplir sur ce front, mais nous progressons.

Au Canada — et ailleurs j'en suis sûr —, il est toujours difficile de parvenir à un équilibre entre l'efficience, la qualité et l'efficacité de l'évaluation environnementale. Nous avons accompli des progrès considérables à cet égard grâce à une série de modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui amélioreront la qualité du processus décisionnel et nous aideront à réaliser l'objectif du développement durable.

Ces changements n'ont pas été mis au point en secret — ils découlent d'un examen de la Loi mené en bonne et due forme, auquel ont participé toutes les parties intéressées, depuis les groupes écologistes et l'industrie jusqu'aux Autochtones, en passant par les provinces, les autres ministères fédéraux, le milieu universitaire et le grand public. D'un bout à l'autre du pays, près de 1 200 personnes ont pris part aux réunions publiques et aux ateliers régionaux. Le site Web de l'examen a reçu 14 000 visites. Et plus de 200 mémoires ont été présentés concernant des modifications possibles à la Loi et au processus d'évaluation environnementale.

Voici ce que nous avons appris : la structure de base et les principes fondamentaux de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* étaient appropriés, mais il fallait apporter certaines modifications pour tenir compte de la nouvelle conjoncture au <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle. C'est ce que nous avons fait.

Les modifications, qui ont été promulguées il y a seulement six mois, visent trois grands objectifs :

- premièrement, établir un processus sûr, prévisible et opportun qui permettra à toutes les parties touchées d'épargner du temps, de l'argent et des efforts, favorisera une plus grande confiance dans le processus et améliorera le climat d'investissement au Canada;

- deuxièmement, assurer des évaluations environnementales de grande qualité qui contribueront à de meilleures décisions en matière de développement durable et favoriseront une plus grande responsabilisation dans le cadre du processus de planification;
- et troisièmement, permettre une participation significative du public afin que les promoteurs de projet et les décideurs du gouvernement aient toutes les données nécessaires et que les décisions relatives aux projets bénéficient d'un appui plus solide de la part du public et soient mieux acceptées.

Je ne parlerai pas en détail de toutes les modifications. Je vous invite à vous adresser aux employés de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui sont présents à la conférence ou qui se trouvent au stand dans l'aire d'exposition. L'Agence a également prévu des documents d'information à votre intention.

Il faudra du temps avant que ces changements soient bien établis, mais la pratique de l'évaluation environnementale continuera d'ici là d'évoluer et de se transformer. Par exemple, l'évaluation environnementale stratégique est une tendance plus récente qui prend de l'ampleur au Canada. En vertu de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets* publiée en 1999, l'élaboration des nouveaux programmes, politiques et plans fédéraux doit dorénavant prendre en compte les considérations environnementales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les ministères et organismes sont tenus de préparer une déclaration publique concernant les effets environnementaux lorsqu'une évaluation environnementale stratégique a été menée.

Par ailleurs, le Canada prend aussi des mesures pour tenir compte du changement climatique dans les évaluations environnementales. Il s'agit d'une question importante pour le Canada depuis quelque temps, étant donné que nous avons ratifié le Protocole de Kyoto. Cette façon de procéder aidera les autorités à déterminer si les projets sont compatibles avec les mesures adoptées en vue de gérer les émissions de gaz à effet de serre. En outre elle aidera les promoteurs à connaître et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour s'adapter aux effets éventuels du changement climatique, tels que la fréquence et l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes ou l'augmentation des températures moyennes.

En novembre dernier, un comité fédéral-provincial-territorial sous la présidence de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a publié à l'intention des praticiens du domaine un document d'orientation générale concernant l'intégration des considérations relatives au changement climatique à l'évaluation des projets. Ce document constitue une initiative unique de la réponse du Canada au changement climatique.

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement assume un rôle de leadership dans

des dossiers comme le changement climatique et le développement durable. Et je suis persuadé que notre gouvernement répond à leurs attentes. Assurer le leadership, cela ne signifie pas que l'on fasse cavalier seul, mais plutôt que l'on travaille en partenariat avec d'autres. Nous sommes tous dans le même bateau et nous devons continuer de collaborer — le gouvernement avec l'industrie, les groupes écologistes avec les collectivités et les pays entre eux — pour atteindre entre les impératifs environnementaux, sociaux et économiques le type d'équilibre qui permettra aux générations futures de connaître la prospérité.

Les conférences comme celle à laquelle nous participons ici peuvent aider à renforcer ces partenariats et à en forger de nouveaux. Dans le monde d'agitation et de changement perpétuels dans lequel nous vivons, les organisations comme l'Association internationale de l'évaluation d'impacts et leurs organismes affiliés partout dans le monde confirment que nous avons l'expertise, la prescience et la détermination voulues pour assurer une gestion compatible avec le développement durable.

Pour finir, je voudrais vous rappeler un ancien proverbe empreint de sagesse des Autochtones d'Amérique du nord qui nous présente succinctement la situation dans son ensemble : « Nous n'avons pas hérité la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons de nos enfants. »

Je vous remercie encore d'avoir fait le voyage jusqu'à Vancouver. Je vous souhaite de bien profiter de la conférence et d'obtenir beaucoup de succès dans tous vos travaux à venir.